



## CONSULAT GENERAL DE FRANCE A TANGER

### OUVERTURE DE LA CAMPAGNE DE BOURSES SCOLAIRES 2019-2020

Les formulaires de demande de bourses, pour l'année 2019/2020, sont désormais disponibles en ligne : (<https://ma.consulfrance.org/-Tanger->).

En cas de difficulté, vous pouvez également les retirer sous format papier au Consulat général de France à Tanger ou au secrétariat de l'établissement scolaire de votre enfant.

Seuls les élèves de nationalité française, inscrits au Registre des Français à l'étranger auprès du Consulat général de France à Tanger, peuvent obtenir des bourses scolaires.

Les dossiers devront être impérativement déposés au Service Social du Consulat **entre le 17 décembre et le 8 février 2019, date limite**. Aucune demande ne pourra être acceptée après cette date. **Le dépôt se fera uniquement sur RDV à prendre en ligne ([ici](#))**

**ATTENTION : Aucun rendez-vous ne sera donné ni par téléphone ni par email**

Retrait et dépôt d'un dossier de demande de bourse scolaire :

Retrait du dossier de demande de bourses et de la liste des pièces à fournir	<ul style="list-style-type: none"><li>- Sur le site du Consulat général de France à Tanger <a href="https://ma.consulfrance.org/-Tanger-">https://ma.consulfrance.org/-Tanger-</a> ou</li><li>- Au Consulat général de France à Tanger ou</li><li>- Au Secrétariat des Etablissements scolaires</li></ul>
<b><u>Dépôt du dossier jusqu'au 8 février 2019, date limite de dépôt</u></b>	Au Consulat général : <b><u><a href="#">UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS</a></u></b>